

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/06/2025 - 4977 - 2003 B 00046 - 413 755 463 - SCIS MARCADE

SCIS MARCADE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 266 610,53 euros
Siège social : 138 Route de Tours
72230 MULSANNE

413 755 463 RCS LE MANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 354 746,28 euros de la manière suivante :

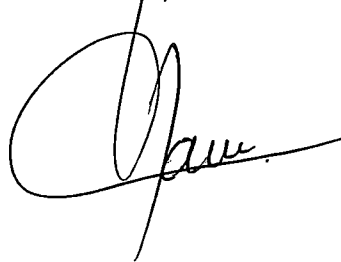
Bénéfice de l'exercice en totalité au compte « **Réserve Générale** » 354 746,28 euros
qui s'élève ainsi à 11 452 991,04 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Dominique MARCADE



Pour copie certifiée conforme

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025
 cerfa
 N° 15949 * 06
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		SCIS MARCADE - SIREN : 413755463					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le 31/12/2024			
		Brut		Amortissements, provisions			
				Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de développement	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		autres immos incorporelles	AJ	AK	169 132		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS			
		Autres immos corporelles	AT	AU	1 497		
		Immos en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	10 271 691		
		Créances rattachées à participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières		BH	BI				
Total (II)		BJ	BK	10 442 319	2 297 082	8 145 238	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS +	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	5 221		
		Autres créances (3)	BZ	CA	22 636 605		
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	35 451			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	416			
	Total (III)	CJ	CK	22 677 694			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
	Total général (I à VI)		CO	1A	33 120 013	2 297 082	30 822 931
(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0		créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				SCIS MARCADE - SIREN : 413755463		Néant <input type="checkbox"/>	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			2 266 611)	DA	2 266 611
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	2 249 951
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			0)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	226 661
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			0)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			0)	DG	11 098 245
	Report à nouveau					DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	354 746
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées					DK	
	TOTAL (I)					DL	16 196 213
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
Avances conditionnées					DN		
TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	491 034
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			0)	DV	14 123 017
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	9 894
	Dettes fiscales et sociales					DY	2 774
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
Compte de régul.	Autres dettes					EA	
	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	14 626 718	
Ecart de conversion passif					ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	30 822 931	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0
			- Écart de réévaluation libre			1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	14 626 718
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SCIS MARCADE - SIREN : 413755463						Néant <input type="checkbox"/>			
						Exercice N			
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC		
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF		
	Production vendue - services		FG	69 000	FH	0	FI	69 000	
	Chiffre d'affaires nets		FJ	69 000	FK	0	FL	69 000	
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	415	
	Autres produits (1) (11)						FQ	10	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	69 425	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stocks (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	50 481	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 703	
	Salaires et traitements						FY	14 000	
	Charges sociales (10)						FZ	12 958	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations						GA	
				- dotations aux amortissements					
				- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	9	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	79 151		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-9 727		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	65 810		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	167 334		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	240 783		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	473 927		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	75 703		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	75 703		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	398 224		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	388 497		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SCIS MARCADE - SIREN : 413755463		Néant <input type="checkbox"/>																
		Exercice N																
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA																
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB																
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD																
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE																
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF																
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH																
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX) HJ																
Impôts sur les bénéfices		(X) HK	33 751															
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	543 352															
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	188 605															
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	354 746															
RENOIS :																		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0															
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0															
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		1G	0															
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	0															
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0															
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	0															
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	198 084															
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	24 963															
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0															
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0															
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	0															
(9) Dont transferts de charges		A1	415															
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2															
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0															
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	0															
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles																		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: right;">facultatifs</td> <td style="text-align: center;">A6</td> <td style="width: 100px;"></td> <td style="text-align: center;">obligatoires</td> <td style="text-align: center;">A9</td> </tr> <tr> <td colspan="2">dont cotisations facultatives Madelin</td> <td style="text-align: center;">A7</td> <td colspan="2">dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">A8</td> <td></td> </tr> </table>		facultatifs	A6		obligatoires	A9	dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8			
facultatifs	A6		obligatoires	A9														
dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite															
			A8															
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0															
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels															
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs															

Annexe

Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont comptabilisés directement en charges

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau : 3 ans

Immobilisations incorporelles

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Éléments spécifiques inscrits dans les immobilisations incorporelles

Les malis techniques relatifs aux fusions réalisées aux valeurs comptables sont inscrits dans un sous-compte "Autres immobilisations incorporelles" et "Autres immobilisations corporelles" selon la nature des actifs sous-jacents auxquels ils sont affectés.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont comptabilisés en charges conformément à l'option offerte par la réglementation.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	169 132					169 132	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	169 132					169 132	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 497					1 497	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	1 497					1 497	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 271 691					10 271 691	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	10 271 691					10 271 691	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
Total	10 442 319					10 442 319	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 497			1 497
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 497			1 497
Total	1 497			1 497

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	22 642 242	22 642 242	
Créances clients et comptes rattachés	5 221	5 221	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	4 945	4 945	
Groupes et associés (1)	22 623 264	22 623 264	
Débiteurs divers	8 396	8 396	
Charges constatées d'avance	416	416	
Total	22 642 242	22 642 242	

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Clients		13 680	- 13 680	- 100
Produits à recevoir - Divers				
Total		13 680	- 13 680	- 100

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	2 536 368		240 783		2 295 585
Sur autres immobilisations financières					
Sur valeurs mobilières de placement					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
Total	2 536 368		240 783		2 295 585

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Ventilation des dotations et reprises

	Dotations	Reprises
Dotations et reprises d'exploitation		
Dotations et reprises financières		240 783
Dotations et reprises exceptionnelles		
Total		240 783

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	14 614 051	14 614 051		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	491 034	491 034		
Emprunts et dettes financières divers	14 123 017	14 123 017		
DETTES FOURNISSEURS	9 894	9 894		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 894	9 894		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 774	2 774		
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	14 626 718	14 626 718		

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : -

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	4 077	3 776	300	8
Charges à payer - Divers	68 556	110 372	- 41 817	- 38
Total	72 632	114 148	-41 516	-36

Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q.P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)				
2I2M - 25 AVENUE DU PANORAMA 72100 LE MANS - 920305836	10 000	- 224 143	75,00	- 76 525
DU 31 RUE DE LA LIBERTE - 25 AVENUE DU PANORAMA 72100 LE MANS - 421584962	2 200	162 216	99,55	35 989
DES S. - 25 AVENUE DU PANORAMA 72100 LE MANS - 420856247	3 811	365 707	99,60	203 020
MANCELLE - 25 AVENUE DU PANORAMA 72100 LE MANS - 317307726	15 245	63 165	99,90	63 165
DU TERTRE ROUGE M. - 25 AVENUE DU PANORAMA 72100 LE MANS - 420855140	3 811	1 849 943	99,60	241 535
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
SF2IM - 25 AVENUE DU PANORAMA 72100 LE MANS - 487971046	200 000	- 15 510 556	25,03	- 98 321
5I ALSACE - 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE -	10 000	- 4 404 334	25,00	- 903 805
2I-MA - 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE -	2 750 000	47 656 168	40,91	3 734 838
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	70 800,00	32,01
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	70 800,00	32,01

Intégration fiscale

Impôt sur les bénéfices

La société est devenue société tête de groupe pour l'intégration fiscale à compter du 01/01/2020.

Le périmètre d'intégration ainsi formé inclus :

- SAS SCIS MARCADE - Société mère
- SCI DES S. - Société filiale détenue à hauteur de 99,60 %
- SCI DU 31 RUE DE LA LIBERTE - Société filiale détenue à hauteur de 99,55 %
- SCI DU TERTRE ROUGE M. - Société filiale détenue à hauteur de 99,60 %

La convention d'intégration fiscale a adopté le principe de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était imposée séparément.

A ce titre, seule la société mère est redevable de l'impôt sur les bénéfices.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement).

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice (et non comme une simple économie de trésorerie); au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts des déficitaires) sont conservées chez la mère, et constatées en produits ou en charges.

Notes relatives au compte de résultat

Transferts de charges

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Transfert de charges	415			415

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	416		
Total	416		

AltexA

EXPERTISE COMPTABLE ~ SOCIAL ~ AUDIT

**Experts-comptables
Commissaires aux comptes**
Guillaume BLANCHARD
Laurent GODRET
Sylvie HERVÉ
Benoît LEROY
Jean Pierre VOGEL

Associé fondateur
Michel FILOCHE

SCIS MARCADE SAS

Société par Actions Simplifiées au capital de 2 266 611 €

138 Route de Tours
72230 MULSANNE

R.C.S Le Mans 413 755 463

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

4, cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans
www.altexa.fr - 02 43 43 62 62 - lemans@altexa.fr

Le Mans

Fresnay-sur-Sarthe

Saint-Calais

SA, au capital de 192 000€ | Siège social : 4 cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de la Loire et à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique | R.C.S. Le Mans B 333 203 099 | APE 6920Z



SCIS MARCADE SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société SCIS MARCADE,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SCIS MARCADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 7 976 106 €, sont évalués à leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition selon les modalités décrites dans la note « Participation et titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait au MANS, le 4 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

ALTEXA



Benoît LEROY

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.